

# CONSEIL GENERAL

---

## SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

DU 19 DECEMBRE 2016, 19h30,

SALLE MULTIACTIVITES, MURAZ

### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux des séances des 3 octobre et 7 novembre 2016
  - a. Procès-verbaux mot à mot des séances des 3 octobre et 7 novembre 2016
  - b. Procès-verbaux décisionnels des séances des 3 octobre et 7 novembre 2016
4. Examen et approbation du budget 2017
  - a. Présentation par l'Exécutif
  - b. Rapport de la Commission de gestion
  - c. Entrée en matière (coefficient / taux d'indexation / budget)
  - d. Coefficient d'impôt et taux d'indexation : Discussion / Vote
  - e. Budget 2017 : Discussion / Vote
5. Informations de l'Exécutif
6. Questions
7. Divers

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE**  
**DU CONSEIL GENERAL**  
**DU LUNDI 19 DECEMBRE 2016**

**1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux**

Le Président du Conseil général (ci-après : CG), **M. Bertrand Fontannaz**, ouvre la séance à 19h30. Il salue et souhaite la bienvenue à toutes les personnes officielles présentes, au public et aux médias. Il relève que la présente séance a été annoncée avec son ordre du jour au pilier public, sur le site internet communal et aux médias par les soins du secrétariat municipal. Il excuse pour le CG MM. Alain Valvona, Jürg Kilchenmann (accidenté) et Guillaume Joris (démissionnaire).

**M. Samuel Rouiller**, secrétaire du CG, procède à l'appel nominal et relève la présence de 42 conseillers généraux. Le quorum est donc atteint.

Pour le Conseil municipal (ci-après : CM) : 7 / 7 présences

**M. Bertrand Fontannaz** informe l'assemblée que :

- M. Guillaume Joris a démissionné du CG. Le CM a entamé la procédure de remplacement avant la séance de ce soir. Toutefois, son poste n'a pas été repourvu.
- Les présidentes de commissions doivent remettre au plus vite leurs décomptes au secrétaire du CG. L'administration communale entend établir le décompte des vacances du CG pour le 28 décembre 2016.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour) est accepté tel que présenté.

**3. Approbation des procès-verbaux des séances des 3 octobre et 7 novembre 2016**

a. Procès-verbaux mot à mot des séances des 3 octobre et 7 novembre 2016

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

b. Procès-verbaux décisionnels des séances des 3 octobre et 7 novembre 2016

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**4. Examen et approbation du budget 2015**

**M. Bertrand Fontannaz** indique que le CM l'a approché pour porter à l'ordre du jour de la séance du budget le point relatif au crédit d'engagement concernant l'agrandissement de la STEP. Le Bureau a décidé en accord avec le CM de repousser cet objet à la séance de printemps.

a) Présentation par l'Exécutif :

**M. Yannick Buttet** reprend le message du CM présent dans le budget 2017 et le développe. Il ajoute que le crédit d'engagement concernant l'agrandissement de la STEP est volontairement intégré dans le budget pour qu'il soit le plus représentatif possible. Le CG le votera en 2017.

b) Rapport de la Commission de gestion (ci-après : Cogest)

**M. Eric Lattion** lit le message de la Cogest, les recommandations de la Cogest, l'approbation du rapport, la conclusion et les remerciements. La Cogest recommande d'augmenter le coefficient d'impôt à 1.35 pour le budget 2017. Elle propose le statut quo pour le taux d'indexation. Elle propose de refuser le

budget 2017 tel que présenté par le CM mais de l'accepter avec l'augmentation du coefficient d'impôt proposé.

c) Entrée en matière

Les groupes UDC, PDC et PLR acceptent l'entrée en matière. Le groupe ADG refuse l'entrée en matière.

Vote du CG sur l'entrée en matière : 36 oui, 5 non, 0 abstention

d) Coefficient d'impôt et taux d'indexation : Discussion / Vote

**M. Bertrand Fontannaz** passe la parole au Président de commune qui, au nom du CM, propose de maintenir le coefficient à 1.25 et l'indexation à 165%. Le rapporteur de la Cogest indique le souhait de la Cogest. Les chefs de groupe, l'assemblée, le président de la Cogest et le président du CM expriment ensuite leurs avis définitifs.

Vote sur la proposition de la Cogest de fixer le coefficient d'impôt à 1.35

Résultat : 11 oui, 30 non, 0 abstention

**M. Bertrand Fontannaz** indique que l'indexation de 165% est élevée en rapport avec les autres communes du canton. Il passe la parole au Président de commune qui, au nom du CM propose de maintenir le taux d'indexation à 165%. Le rapporteur de la Cogest n'a rien à ajouter. Les chefs de groupe, l'assemblée, le président de la Cogest et le président du CM expriment ensuite leurs avis définitifs.

Vote sur la proposition de la Cogest de maintenir le coefficient d'impôt à 165 %

Résultat : acceptation à l'unanimité

e) Budget 2017

**M. Bertrand Fontannaz** indique que 101 amendements ont été déposés. Il indique la procédure au plénum. Les 9 amendements hors rubrique 30 et 31 sont traités en premier. S'agissant des autres amendements, ils sont traités et votés une première fois au début. Tant que personne ne se manifeste pour faire voter un amendement, le résultat du vote précédent est considéré être le même. Ce mode de procéder est accepté à l'unanimité par le plénum. Pour le reste, il est procédé comme d'habitude.

Le président du CG passe les amendements un par un, à l'exception de ce qui a trait aux dépenses liées. Les amendements suivants sont acceptés, les autres refusés :

- N° de compte 210.314.90, école primaire, nettoyages et conciergerie, groupe UDC  
Montant au budget frs 330'000, montant amendé frs 290'000  
Préavis de la Cogest : amendement accepté  
Prise de position du CM : Refus  
Vote du CG sur l'amendement : 39 oui, 1 non, 1 abstention
- N° de compte 309.317.0, autres taches culturelles, manifestations et réceptions, encirqué, groupe UDC et PDC  
Montant au budget frs 73'000, montant amendé frs 45'000  
Préavis de la Cogest : amendement accepté  
Prise de position du CM : Refus  
Vote du CG sur l'amendement : 27 oui, 12 non, 2 abstentions
- N° de compte 90.314.90, bâtiments administratifs, nettoyages et conciergerie, groupe PLR  
Montant au budget frs 56'000, montant amendé frs 51'520  
Préavis de la Cogest : Refus  
Prise de position du CM : Refus

Vote du CG sur l'amendement : 25 oui, 12 non, 2 abstentions

- N° de compte 211.314.90, cycle d'orientation, nettoyages et conciergerie, groupe PLR  
Montant au budget frs 165'000, montant amendé frs 151'800  
Préavis de la Cogest : Refus  
Prise de position du CM : Refus  
Vote du CG sur l'amendement : 23 oui, 17 non, 1 abstention

- Rubriques non amendées : Discussion

**M. Bertrand Fontannaz** ouvre la discussion sur le budget de fonctionnement.

- N° de compte 220.351.00, écoles spécialisées, frs 18'000, **Mme Maryline Hohenauer** demande en quoi consiste la contribution des parents pour les enfants scolarisés en classe relais ? Est-ce que les frais sont communaux ou cantonaux ? **M. Olivier Turin** répond que les repas sont refacturés. Les classes relais sont des placements qui sont partiellement refacturés à la commune. Il donnera une réponse plus précise à une prochaine séance plénière avec les informations de directeur des écoles.
- N° de compte 309.311.00, autres tâches culturelles, œuvres d'art, JM Lattion, frs 1'200, **Mme Maryline Hohenauer** demande des explications. **M. Yannick Buttet** répond que c'est le montant de l'œuvre louée chaque année à cet artiste communal. Chaque année l'œuvre est renouvelée.
- N° de compte 320.312.00, médias, électricité, panneau digital d'information, frs 4'000, **Mme Maryline Hohenauer** demande s'il s'agit d'un essai d'un an et si après ce délai un bilan sera établi ? Quel est le contrat exact qui lie la commune à l'entreprise Frappe.com ? Y a-t-il un retour financier sur la publicité de tiers sur l'utilisation du domaine public ou un droit de succession ? Est-ce qu'une mise à l'enquête a été faite dans les règles de l'art ? Quel type de publicité sera affichée ? **M. Jean-Luc Planchamp** répond que 9 messages pour la commune et 9 messages publicitaires tournent en boucle de 07h00 à 22h00. Il y a frs 4'000 prévus par année pour la location et l'électricité. Les sociétés communales peuvent passer par « frappe.com » pour leur message publicitaire pour frs 150. Les messages pour la commune sont gratuits. Le CM a un contrôle complet sur la publicité affichée.  
**M. Bertrand Fontannaz** ouvre la discussion sur le budget d'investissement.
- N° de compte 330.501.33, parcs publics et chemins pédestres, aménagement parcs publics, parc St-Didier, frs 300'000, **M. Daniel Schmid** donne de multiples idées d'utilisation du parc sur l'ancien cimetière de Collombey vu que l'étude demandée n'a pas donné satisfaction au CM, vu que le postulat « Etude d'une place publique et de rencontre sur l'ancien cimetière de Collombey » a été refusé par le CG en 2015 et vu qu'une demande de présentation du projet devant le CG n'a pas été accepté. **M. Yannick Buttet** remercie M. Schmid pour les idées et répond qu'à Collombey, il y a un projet de centre de village, devant la maison de commune, qui permettra comme d'accoutumée, d'être le cœur du village, d'y avoir de multiples activités et manifestations. Pour le parc St-Didier, l'idée actuelle du CM est plutôt de créer un espace « vert » dans lequel il sera aussi possible d'organiser des manifestations. La réalisation aura lieu en 2017.
- N° de compte 700.506.70, système de relevé à distance des compteurs d'eau, frs 150'000, **M. Samuel Rouiller** demande comment le système fonctionnera ? Est-ce qu'il sera mis en place sur toutes les habitations existantes et futures de la commune ? Quelle est l'estimation du coût total de l'investissement et sur combien d'années ? Est-ce que la valeur de location du compteur d'eau présent sur nos factures augmentera puisque nous payons actuellement 10% de sa valeur en location ? Est-ce que ce nouveau système impliquera une modification tarifaire du « Règlement des tarifs au réseau d'eau potable » voté par le CG le 16 décembre 2013 ? Est-ce que cette modification

du système entraînera un changement du cahier des charges pour ce poste ? **M. Mikaël Vieux** répond que les compteurs seront munis d'une puce qui permettra au véhicule passant dans le quartier de récolter les données sans aller faire du porte à porte. Le but est d'équiper toutes les maisons. Le coût total de l'investissement est de frs 600'000 sur 4 ans. Un calcul sera fait pour savoir s'il faut réévaluer ou pas le tarif d'eau. Cela représente un allègement de cette tâche pour le personnel de la voirie. La discussion est close.

**M. Alexis Turin** et **M. Yannick Buttet** remercie les personnes qui ont participé de près ou de loin à l'analyse et l'élaboration du budget.

#### Vote final

Vote sur le budget 2017 tel qu'amendé : 22 oui, 17 non, 2 abstentions

Le budget 2017 est accepté par le CG.

#### **5. Informations de l'Exécutif**

**Mme Geneviève Burdet** informe que la commune a reçu le label « Commune en santé » le 9 décembre 2016, avec 35 mesures validées par le canton. Elle félicite l'ensemble des participants ayant permis d'atteindre cet objectif.

#### **6. Questions**

- **M. Olivier Turin** répond à la question en suspens de M. Cédric Perret en lien avec la directive du 18.06.2004 qui fixe une durée maximale de 2 semaines par année scolaire pour des activités particulières au CO. La direction des écoles a sorti 3 tableaux qui regroupent toutes les activités particulières en lien avec les écoles. Il transmettra à M. Perret les tableaux en fin de séance tout en précisant que les semaines d'activités particulières sont déjà bien remplies.
- **Mme Véronique Chervaz** demande quels sont les critères de recevabilité pour les oppositions au PQ de Collombey. **M. Jean-Pierre Veuthey** répond que selon la loi sont recevables les oppositions pour lesquelles l'intérêt de la personne est touché. Les personnes du périmètre villageois de Collombey sont donc reçues pour les séances de conciliation. Le CM prendra position sur les oppositions. Le dossier sera transmis ensuite au CG qui pourra statuer sur le projet du plan de PQ de Collombey.
- **Mme Maryline Hohenauer** demande où on en est pour l'arrêt TPC du pont de Chemey. Qu'est-ce qu'il en est de la pétition qui a circulé ? Le canton a été interpellé. **Mme Sandra Cottet** répond que selon les renseignements obtenus par les TPC, les arrêts et accès doivent être mis aux normes de sécurité en vigueur. Actuellement, le réaménagement des arrêts sont étudiés. La commune de Collombey-Muraz reste au courant de cette situation par le biais de la commune de Troistorrens puisque ces arrêts sont sur cette commune.
- **Mme Véronique Chervaz** demande si la date de la première séance du CG en 2017 est connue. **M. Yannick Buttet** répond qu'elle a été fixée au 30 janvier 2017.

#### **7. Divers**

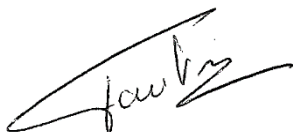
- **M. Cédric Zürcher** félicite l'administration communale et le CM pour avoir été combatifs face à une entreprise dans le cadre de marché public.
- **M. Côme Vuille** relève que cette expérience de 4 ans au CG est positive. Elle est une plus-value pour notre commune.

- **M. Bertrand Fontannaz** exprime d'émouvants adieux au terme de cette législature et invite la salle à partager le verre de l'amitié.

La séance est close à 23h30.

**LE CONSEIL GENERAL  
DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ**

LE PRESIDENT  
Bertrand Fontannaz



LE SECRETAIRE  
Samuel Rouiller

